NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE BALANCED FUND

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MBTT!

Directeur Gestion d'activet protection de l'épare

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21132 en date du 27/07/2021.

orocaine du Maro

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dér	om	ina	tion	et	sig	nat	ure

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP EMERGENCE BALANCED FUND

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000039042

- Date et référence de l'agrément : 23/04/2021, GP21087

- Date de création : 14/06/2021

- Siège social : **355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc**

Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 Décembre

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT

- Etablissement dépositaire : CIH sis à 187, Avenue Hassan II, Casablanca et

représenté par Monsieur Morad MIMOUNI

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone	
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 23 97 60	

- Commissaire aux comptes : HDID & ASSOCIES représentée par Mohamed HDID



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 70% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 30% MASI-Rentabilité (publié quotidiennement par la Bourse des Valeurs de Casablanca).
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir à l'investisseur un outil de placement procurant un rendement supérieur à son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira au maximum 60%, sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'OPCVM «actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds investira également au maximum 90%, sans les atteindre de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances.

Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en «Titres d'OPCVM, titres d'OPCC, titres de FPCT».

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Titres de créances négociables ;
- Titres émis ou garantis par l'État ;
- Obligations privés;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons;
- Actions;
- Certificats d'investissement;
- Droit d'attribution ou de souscriptions ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Opérations de placement en devises à l'étranger ;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôt à terme.

Par ailleurs, Le fonds effectuera aussi des opérations de prêt/emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus
- Souscripteurs concernés : SAHAM MANAGEMENT COMPANY



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès la publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Mixte, Le FCP EMERGENCE BALANCED FUND est un FCP de capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus » La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composée par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.
 - Commission de rachat maximale :
 - o Les commissions de rachats et les Droit acquis au FCP sont nuls.
 - Cas d'exonération :
 - o Néant.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion		
Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra : Frais de gestion fixes : tels que définis dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence		
(6) Commission Maroclear (droit d'admission-trimestriel)	Selon les conditions en vigueur		
(5) Commission Maroclear (gestion du compte émission - annuel)	3600 Dhs HT		
(4) Commission Dépositaire	0,015% HT		
(3) Commission AMMC	0,025% HT		
(2) Commissaire aux comptes	20000 Dhs HT		
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal		

